



Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 22 décembre 2010, pour continuer à exercer les compétences, les fonctions essentielles, les droits et obligations du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé leurs portes en 2015 et 2017, respectivement.

ACTIVITÉS JUDICIAIRES DU MÉCANISME

Conformément à son mandat, le Mécanisme a pris en charge des questions judiciaires très diverses, notamment l'exécution des peines, l'examen de décisions administratives, l'affectation des affaires, les procédures en révision, les nouveaux procès, les procédures en appel et pour outrage, les demandes d'annulation du renvoi d'affaires devant des juridictions nationales, la modification des mesures de protection accordées à des témoins, la consultation et la communication de documents, la modification des conditions de dépôt des documents, les demandes d'indemnisation et la désignation de conseils. Conformément à son Statut, le Mécanisme dispose d'une liste de 25 juges indépendants comptant un Président, qui exerce à plein temps, et 24 autres juges qui travaillent à distance à moins qu'ils soient appelés à exercer leurs fonctions à l'une des divisions du Mécanisme.

AFFAIRES EN COURS

1 procès en première instance | Félicien Kabuga*

4 procédures pour outrage et faux témoignage

1 affaire faisant l'objet d'un suivi après son renvoi devant des juridictions nationales

3 fugitifs dont les affaires ont été renvoyées devant les autorités rwandaises

Charles Sikubwabo, Aloys Ndimbati** et Charles Ryandikayo

42 personnes condamnées purgeant actuellement leur peine sous le contrôle du Mécanisme dans 12 États chargés de l'exécution des peines

3 personnes condamnées actuellement en libération anticipée conditionnelle sous la supervision du Mécanisme

Sreten Lukić, Milivoj Petković et Franko Simatović

4 personnes condamnées actuellement dans l'attente de leur transfèrement dans un État dans lequel elles purgeront leur peine

Ratko Mladić, Radislav Krstić, Jovica Stanišić et Stojan Župljanin

TOUTES LES DÉCISIONS ET ORDONNANCES***

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Arusha	25	37	100	95	170	112	135	235	167	162	155	112	1 393
La Haye	0	42	92	114	235	294	344	233	184	157	93	76	1 788
Total	25	79	192	209	405	406	479	468	351	319	248	188	3 181

* La procédure a été suspendue sine die en raison de l'état de santé de l'accusé.

** Décès prononcé par le Bureau du Procureur



****Il s'agit des décisions et ordonnances rendues par le Président, la Chambre d'appel, les Chambres de première instance et les juges uniques.*

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du Mécanisme www.irmct.org. Pour des questions à la presse, veuillez envoyer un courriel à mict-press@un.org.